



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0342

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de plan de mandat 2008-2014**

service : **Cabinet du président**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0342**

commission principale :

objet : **Projet de plan de mandat 2008-2014**

service : Cabinet du président

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'exécutif de la Communauté urbaine mis en place en avril 2008 présente aujourd'hui le plan de mandat communautaire pour la période 2008-2014. C'est le projet sur lequel il souhaite s'engager pour soutenir, dans cette période qui s'annonce difficile, le développement et le rayonnement de la Communauté urbaine.

La réalisation de ce document est le fruit d'un travail collectif au sein des différents pôles de l'exécutif avec la participation active de l'administration générale. Les groupes politiques ont pu également apporter leur contribution spécifique et faire connaître leurs priorités.

Le conseil de développement a également communiqué au Grand Lyon ses attentes. Elles ont largement influencé la rédaction du document final.

Le plan de mandat est constitué d'un document stratégique qui fixe l'ambition politique de la Communauté urbaine, définit les priorités et affiche les grandes orientations pour les années à venir. Ce plan stratégique est complété de deux cahiers qui déclinent les différentes actions par grandes politiques publiques.

Ce plan de mandat, cadre général de l'action communautaire, ne constitue pas bien sûr une liste exhaustive d'actions à réaliser. Il sera complété d'une programmation pluriannuelle d'investissements qui sera présentée au vote du conseil de décembre 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon en conférence des présidents tendant à :

a) - Document stratégique - page 13 - paragraphe "Le Sud-Ouest" :

- à la place de "l'arrivée du métro à Oullins",
- écrire "l'arrivée du métro à Oullins et aux Hôpitaux Lyon Sud dans un souci de desserte du Sud-Ouest lyonnais et notamment du premier hôpital des HCL, site renforcé par le Plan Campus".

b) - Cahier n° 1 : Les politiques publiques - page 35 - dernier paragraphe :

- à la place de "au titre des projets de lignes fortes, le Sytral conduira notamment la réalisation du prolongement de la ligne B de métro à la Saulaie, etc.",
- écrire "au titre des projets de lignes fortes, le Sytral conduira notamment la réalisation du prolongement de la ligne B de métro à la Saulaie et jusqu'aux hôpitaux Lyon-Sud dans un souci de desserte du Sud-Ouest lyonnais et notamment du premier hôpital des HCL, site renforcé par le Plan Campus" ;

Oùï la proposition d'amendement n° 2 déposée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon en séance tendant à :

"En vertu de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil, nous vous proposons un amendement de procédure en vous demandant de reporter le vote de ce plan de mandat au conseil de Communauté du 15 décembre, afin de le lier au vote de la programmation pluriannuelle d'investissement" ;

Oùï la proposition d'amendement n° 3 déposée par monsieur le président en séance tendant à :

Document stratégique - page 13 - paragraphe "Le Sud-Ouest" :

- à la suite de "... , l'arrivée du métro à Oullins, ...",
- insérer "-Les études en cours ainsi que la prise en compte du Plan Campus nous permettront dans l'avenir de le prolonger jusqu'aux hôpitaux dans une conception globale des déplacements du secteur-" ;

DELIBERE

1° - **Rejette** l'amendement n° 2.

2° - **Rejette** l'amendement n° 1, compte tenu de la proposition d'amendement n° 3 déposée par monsieur le président.

3° - **Accepte** l'amendement n° 3.

4° - **Approuve** le plan de mandat 2008-2014 de la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.